

DRH

Gestion collective

Affaire suivie par :

Véronique CASAUBON

Tél : 05 53 67 70 21

Mél : [veronique.casaubon@ac-bordeaux.fr](mailto:veronique.casaubon@ac-bordeaux.fr)

23, Rue Roland Goumy  
CS 10001  
47916 AGEN CEDEX 9

Agen, le 11 janvier 2021  
L'inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services  
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs  
des écoles du département de Lot-et-Garonne

**Objet : Congé de formation professionnelle – année scolaire 2021/2022.**

**Réf :**

- **Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007** relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat,

- **Note de service n°89-103 du 28 avril 1989.**

**PJ : Imprimé de demande.**

La présente note de service a pour objet de préciser les conditions d'application du congé de formation professionnelle aux personnels enseignants et de leur permettre de faire acte de candidature pour **l'année scolaire 2021-2022.**

#### **A – Nature de la formation**

Le congé de formation professionnelle est destiné aux fonctionnaires afin de parfaire leur formation personnelle (ex : préparation ou finalisation d'un diplôme universitaire, préparation d'un concours, formation professionnelle liée au métier...).

#### **B – Personnels concernés**

Peuvent prétendre à un congé de formation professionnelle, les personnels enseignants titulaires, en position d'activité, ayant accompli **au moins trois années de services effectifs** dans l'administration en qualité de titulaire ou stagiaire. Les services effectués à temps partiel sont comptés au prorata de leur durée.

#### **C – Durée du congé**

Elle ne **peut excéder trois années** pour l'ensemble de la carrière, dont une seule peut être rémunérée. Les intéressés conservent les droits afférents à la position d'activité et sont réintégrés de plein droit sur leur poste à l'issue de leur congé de formation professionnelle.

#### **D – Rémunération pendant le congé**

Une indemnité forfaitaire est versée pendant une période limitée aux **douze premiers mois** de formation. Elle est égale à **85 % du traitement brut** perçu au moment de la mise en congé. Toutefois, elle ne peut excéder le montant du traitement afférent à l'indice 650 brut.

Les frais d'inscription, les frais de formation ainsi que les frais de transport sont entièrement à la charge des intéressés.

## **E – Obligations des agents en congé**

Ils doivent à la fin de chaque mois et au moment de leur reprise de fonctions remettre à l'administration une attestation produite par l'établissement de formation prouvant leur présence effective en formation au cours du mois écoulé.

L'interruption de la formation sans motif valable entraîne **la suppression du congé** accordé et le **remboursement des rémunérations perçues**.

Les intéressés doivent **s'engager à rester au service de l'Etat** à l'issue de leur formation pendant une durée égale au triple de celle pendant laquelle ils auront perçu l'indemnité forfaitaire mensuelle et à rembourser le montant desdites indemnités en cas de rupture de l'engagement.

## **F – Calendrier**

La demande de congé de formation professionnelle doit être effectuée à l'aide de l'imprimé joint à la présente note.

L'imprimé sera transmis **par la voie hiérarchique**, pour le **31 mars 2021** **délai de rigueur**, à la DSDEN, ressources humaines/gestion collective.

Pour la rectrice et par délégation,  
L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de  
l'éducation nationale,

*signé*

Patrice LEMOINE



**ACADÉMIE  
DE BORDEAUX**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Lot-et-Garonne

Document à renvoyer **par la voie hiérarchique**,  
dûment complété et signé pour le  
**31 mars 2021** délai de rigueur.

DRH / gestion collective

Affaire suivie par :

Véronique CASAUBON

Tél. : 05.53.67.70.21

Mail : veronique.casaubon@ac-bordeaux.fr

**Demande de congé de formation professionnelle  
Année scolaire 2021-2022**

Je soussigné(e), (nom, prénom) : .....

Affectation : .....

Demande le bénéfice d'un congé au titre du **décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007** pour suivre la formation suivante (1) :

- désignation de la formation : .....
- date de début de formation : .....
- durée en mois : .....
- organisme responsable : .....

Dans l'hypothèse où ma demande serait retenue, **je m'engage** à rester au service de l'État, à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle ou forfaitaire m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non-respect de cet engagement.

**Je m'engage** également, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues depuis le jour où cette formation est interrompue.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions de la **note de service n°89-103 du 28 avril 1989** en ce qui concerne :

- les obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé de formation,
- la durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire (12 mois),
- l'obligation de paiement des retenues pour pensions.

Adresse en congé de formation .....

A.....

le.....

Signature de l'intéressé(e) précédée de la  
mention manuscrite « lu et approuvé » :

**Visa de l'Inspecteur ou Inspectrice de  
l'Education Nationale :**

A.....

Le.....

(1) Le bénéfice du congé de formation professionnelle est attribué sous réserve de fournir dans les meilleurs délais un certificat d'inscription à la formation sollicitée.